



AVIS 12/07

TRAINS RENDUS « PAS PENDANT VACANCES SCOLAIRES »

En sa réunion du 18 octobre 2011, le conseil d'administration de la SNCB avait confirmé le projet de suppression de 170 trains le 9 décembre 2012.

Sans aucune information et sans concertation, une majorité de ces trains est rendue « Pas pendant les vacances scolaires » lors des modifications d'horaires entérinées dans l'indicateur valable à partir du 10 juin 2012 et ce sans alternative comme cela fut décidé.

Cette mesure est déplorable en période touristique. C'est ainsi, par exemple, que le L 4171 Ath 20h.50 – Mons 21h.21 est supprimé ; le dernier train d'Ath vers Mons est à... 19h.50; cette mesure lèse gravement, vu le coût, les nombreux touristes du parc Pairi Daiza (ex Paradisio) de Cambron Casteau devant écourter leur visite de plus d'une heure. Durant la même période, entre Anvers-Central et Noorderkempen, le dernier train de 21h35 a été supprimé. Durant l'été, entre Liège et Waremme, le dernier train est subitement passé à 18h45 au lieu de 21h45.

De plus, certains de ces trains « Pas pendant les vacances scolaires » ne portent aucun sigle dans l'indicateur, donc, circulent.

Des trains « Pas pendant les vacances scolaires » portent un sigle nouveau figurant sur les affiches jaunes des gares et des points d'arrêt mais non dans l'indicateur; ces nouveaux sigles ne figurent d'ailleurs pas dans la liste des sigles de l'indicateur. Situation très complexe pendant cette période transitoire.

L'article 35 du contrat de gestion SNCB stipule que la SNCB s'engage à informer le CCU des adaptations importantes envisagées au plan de transport ainsi qu'aux tarifs ou autres changements importants pour les voyageurs. Cette information doit être fournie suffisamment à temps pour qu'un avis sérieux puisse être émis avant que des décisions définitives ne soient prises. De plus, la SNCB s'engage à inviter régulièrement le CCU à des réunions d'information ou de concertation sur la politique suivie.

Dans le cas qui nous occupe pour des dispositions si importantes, le CCU regrette amèrement de n'avoir pas été informé ni consulté.

Cet avis a été approuvé à l'unanimité en réunion plénière du 16 octobre 2012.